



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-191217-12

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017
--	--

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 15

Nombre de conseillers votants 25



Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjointes,

M. Michel TURCO, M. Jean-Claude DENIS, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Elisabeth GOUILLER, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, M. Michel HENTRY, Mme Nathalie CARDIN.

Ont donné pouvoir :

M. Patrice GARNIER	à Mme Nathalie BERTON
Mme Sylvie QUENEAU	à M. Jean-Pierre PAUL
M. André COSSÉ	à André DESPLAT
M. Pierre-Antoine BOURREAU	à M. Jean-Christophe GASSOT
M. Gilles-André JEANSON	à M. Eric DELHOMMAIS
M. Hervé GROSSIN	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Pascal SIMON	à M. Jean-Claude DENIS
Mme Virginie GATIEN	à M. Jean-Charles GARREAU
M. Michel HENTRY	à Mme Elisabeth GOUILLER
Mme Nathalie CARDIN	à M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Delphine COSSON

URBANISME

OBJET - Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Accusé de réception en préfecture
037-213701048-20171219-de-191217-12-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Monsieur DESPLAT, adjoint, rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en vue de rectifier les erreurs matérielles constatées sur les plans de zonage du P.L.U. intervenues à la suite d'un changement de référencement informatique pour la dématérialisation des documents d'urbanisme.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis rendus par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 ont été mis à disposition du public pendant un mois, du lundi 23 octobre 2017 au jeudi 23 novembre 2017, dans les conditions lui permettant de formuler ses observations.

Monsieur DESPLAT fait part de la lettre de la Commune de Truyes en précisant que les observations formulées n'entraient pas dans le champ d'application de la procédure actuelle. Il indique, en outre, qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre.

La mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°3 du PLU étant achevée, le bilan dressé, aucune modification n'étant apportée, le projet peut désormais être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Entendu le rapport,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'Article L.153-47,

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 23 octobre 2006 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.); la modification n°1 approuvée le 5 juin 2008, la modification n°2 approuvée le 5 mai 2011, la modification n°3 approuvée le 12 mars 2014, la révision simplifiée approuvée le 5 mai 2011, la modification simplifiée n° 1 approuvée le 5 mai 2011, la modification simplifiée n°2 approuvée le 8 décembre 2016 et sa mise à jour du 3 novembre 2017.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2017 décidant de lancer la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le dossier de modification simplifiée n°3,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2017 fixant les modalités de mise à disposition du public de cette modification,

Considérant que la mise à disposition du dossier qui s'est déroulée lundi 23 octobre 2017 au jeudi 23 novembre 2017, n'a fait l'objet d'aucune observation,

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 28 novembre 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Esvres-sur-Indre telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
- **DIT** que, conformément aux articles L. 153-48b du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en

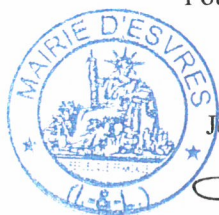
Accusé de réception en préfecture
037-213701048-20171219-de-191217-12-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'Article R. 2121-10 du C.G.C.T.

- **INFORME** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- **PRECISE** que la présente délibération devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au Préfet dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du C.G.C.T.

Transmis le	21 DEC. 2017
Reçu le	21 DEC. 2017
Publié le	21 DEC. 2017
Notifié le	
ACTE EXECUTOIRE	

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 décembre 2017



Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT



Le Maire
Jean-Christophe GASSOT

Accusé de réception en préfecture
037-213701048-20171219-de-191217-12-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

